



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire préfectorale n° DRCL-BLE-2023047-0001

Signée par

Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 16 février 2023

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Circulaire préfectorale relative au rappel des règles pour la télétransmission des actes

CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 16 FEV. 2023

RUBRIQUE : AFFAIRES GENERALES

APPELLE UNE REPONSE : NON

APPLICATION PERMANENTE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

à

**Mesdames et Messieurs les Maires des communes
d'Eure-et-Loir et leurs établissements publics
Messieurs les Présidents de communautés de
communes et d'agglomération et leurs
établissements publics
Mesdames et Messieurs les Présidents de syndicats
Messieurs les Présidents des Offices Publics d'HLM
Monsieur le Président du Conseil départemental
d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président du service départemental
d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir**

Pour information à :

**Monsieur le Président de l'Association des Maires et
des établissements Publics de Coopération
Intercommunale d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président de l'Association des Maires
ruraux d'Eure-et-Loir
Monsieur le Directeur départemental des Finances
publiques d'Eure-et-Loir
Messieurs les Sous-Préfets**

Objet : Rappel des règles pour la télétransmission des actes

Pièce jointe : Nomenclature détaillée

La dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux se développe en Eure-et-Loir.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, la présente instruction vise à vous rappeler les règles en vigueur.

1. Les actes transmissibles et non transmissibles

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'État dans le département, telle que prévue aux articles L.2131-1, L.3131-1, L.5211-3 et L.5721-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) est effectuée sous la responsabilité du chef de l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public émetteur.



Les actes qui ne font pas l'objet d'une transmission obligatoire au représentant de l'État ne doivent être ni télétransmis, ni transmis par courrier.

Pour rappel, une circulaire préfectorale relative aux actes transmissibles ou non transmissibles au titre du contrôle de légalité a été éditée par mes services le 17 mai 2022. Vous pouvez retrouver cette circulaire sur le site internet de la préfecture :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales/Institutions/Structures-territoriales/Circulaires-prefectorales>

2. Les modalités d'envoi

L'envoi d'un acte doit se faire en une seule fois. Ce dernier doit donc comprendre l'acte réglementaire ainsi que les annexes éventuelles.

De plus, le volume d'envoi ne doit pas dépasser 150 Mo et, les documents ne peuvent en aucun cas être compressés dans un fichier « .zip ».

Enfin, je me permets de vous rappeler que chaque collectivité territoriale et chacun de ses établissements publics (CCAS, EPCI, syndicats) doit avoir sa propre convention de télétransmission signée avec la préfecture.

⇒ A titre d'exemple, les actes d'un CCAS ne peuvent être télétransmis via le compte de la commune de rattachement.

3. L'envoi des actes signés

La valeur juridique d'une signature scannée est nulle. Il est déconseillé aux collectivités de scanner un document re-matérialisé à seule fin d'y faire figurer la signature manuscrite en vue de sa transmission.

Il suffit pour la collectivité d'adresser le fichier numérique non signé où figure lisiblement au bas de l'acte :

- le nom ;
- le titre ;
- la fonction de son auteur.

Les émetteurs doivent conserver un exemplaire signé de façon manuscrite qu'ils pourront produire, à la demande du représentant de l'État ou du tribunal administratif, en cas de contentieux.

4. L'objet de l'acte transmis

Lorsqu'une collectivité télétransmet un acte, il convient que l'intitulé cité en objet de celui-ci soit clairement identifiable.

En effet, il a été constaté par mes services que les intitulés étaient parfois incomplets ou peu compréhensibles.

A titre d'exemple, voici une liste, non exhaustive, d'intitulés qui ne sont pas clairement identifiables :

- ELI ;
- Décision 2022-23 ;
- Arreteregimepriorite ;
- Recrutement ;
- PASSY Flore ;
- Parcelle AE385 ;
- candidature...

5. Le respect de la nomenclature

La nomenclature se divise en 4 niveaux de rubriques répartis en 9 catégories qui sont :

- Commande publique ;
- Urbanisme ;
- Domaine et patrimoine ;
- Fonction publique ;
- Institutions et vie politique ;
- Libertés publiques et pouvoirs de police ;
- Finances locales ;
- Domaines de compétences par thèmes ;
- Autres domaines de compétences.

Les 2 dernières catégories pouvant être utilisées uniquement si la collectivité souhaite transmettre un acte transmissible et, que cet acte n'entre pas dans les 7 autres catégories.

ATTENTION

Afin de garantir la qualité de la télétransmission des actes, il convient de souligner l'importance de la bonne utilisation de la nomenclature.

A cet effet, vous trouverez en annexe de la présente circulaire la nomenclature détaillée de l'applicatif « @ctes ».

* * *

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Merci pour votre engagement dans la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Yann GERARD

Nomenclature @ctes

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés publics

- 1.1.1 – Marchés sur appel d’offres travaux
- 1.1.2 – Marchés sur appel d’offres fournitures
- 1.1.3 – Marchés sur appel d’offres services
- 1.1.4 – Marchés de conception-réalisation
- 1.1.5 – Marchés sur concours
- 1.1.6 – Marchés de définition
- 1.1.7 – Marchés de maîtrise d’œuvre
- 1.1.8 – Avenants
 - 1.1.8.1 – Délibérations travaux
 - 1.1.8.2 – Délibérations fournitures
 - 1.1.8.3 – Délibérations services
- 1.1.9 – Décision de poursuivre

1.2 – Délégations de service public

- 1.2.1 – Contrat de concession (délibérations, autres)
 - 1.2.1.1 – Eau, assainissement
 - 1.2.1.2 – Déchets
 - 1.2.1.3 – Transports, parcs de stationnement
 - 1.2.1.4 – Foires et marchés
 - 1.2.1.5 – Pompes funèbres
 - 1.2.1.6 – Activités des secteurs sociaux et scolaires (restauration, RPA, foyer, etc...)
 - 1.2.1.7 – Activités des secteurs sports et loisirs (piscine, théâtre, camping, etc...)
 - 1.2.1.8 – Secteur constricton et aménagement (lotissement, ZI, ZA, etc...)
 - 1.2.1.9 – Autres : chauffage urbain, refuge animaux, etc...
- 1.2.2 – Contrat d’affermage (délibérations, autres)
 - 1.2.2.1 – Eau, assainissement
 - 1.2.2.2 – Déchets
 - 1.2.2.3 – Transports, parcs de stationnement
 - 1.2.2.4 – Foires et marchés
 - 1.2.2.5 – Pompes funèbres
 - 1.2.2.6 – Activités des secteurs sociaux et scolaires (restauration, RPA, foyer, etc...)
 - 1.2.2.7 – Activités des secteurs sports et loisirs (piscine, théâtre, camping, etc...)
 - 1.2.2.8 – Secteur constricton et aménagement (lotissement, ZI, ZA, etc...)
 - 1.2.2.9 – Autres : chauffage urbain, refuge animaux, etc.
- 1.2.3 – Régie intéressée (délibérations, autres)
 - 1.2.3.1 – Eau, assainissement
 - 1.2.3.2 – Déchets

- 1.2.3.3 – Transports, parcs de stationnement
- 1.2.3.4 – Foires et marchés
- 1.2.3.5 – Pompes funèbres
- 1.2.3.6 – Activités des secteurs sociaux et scolaires (restauration, RPA, foyer, etc...)
- 1.2.3.7 – Activités des secteurs sports et loisirs (piscine, théâtre, camping, etc...)
- 1.2.3.8 – Secteur constricton et aménagement (lotissement, ZI, ZA, etc...)
- 1.2.3.9 – Autres : chauffage urbain, refuge animaux, etc.

1.2.4 – Gérance (délibérations, autres)

- 1.2.4.1 – Eau, assainissement
- 1.2.4.2 – Déchets
- 1.2.4.3 – Transports, parcs de stationnement
- 1.2.4.4 – Foires et marchés
- 1.2.4.5 – Pompes funèbres
- 1.2.4.6 – Activités des secteurs sociaux et scolaires (restauration, RPA, foyer, etc...)
- 1.2.4.7 – Activités des secteurs sports et loisirs (piscine, théâtre, camping, etc...)
- 1.2.4.8 – Secteur constricton et aménagement (lotissement, ZI, ZA, etc...)
- 1.2.4.9 – Autres : chauffage urbain, refuge animaux, etc.

1.2.5 – Avenants (délibérations, autres)

1.3 – Conventions de mandat

- 1.3.1 – Délibérations, autres

1.4 – Autres contrats

- 1.4.1 – Délibérations, autres

1.5 – Transactions (protocole d'accord transactionnel)

- 1.5.1 – Délibérations, autres

1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

- 1.6.1 – Délibérations, autres

1.7 – Actes spéciaux et divers

- 1.7.1 – Délibérations, autres

2. URBANISME

2.1 – Documents d'urbanisme

- 2.1.1 – SCOT
- 2.1.2 – PLU
- 2.1.3 – Cartes communales
- 2.1.4 – ZAC
- 2.1.5 – Autres

2.2 – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

- 2.2.1 – Certificat d'urbanisme
- 2.2.2 – Permis de construire
- 2.2.3 – Permis de démolir
- 2.2.4 – Permis de lotir
- 2.2.5 – Déclaration de travaux
- 2.2.6 – Arrêtés d'alignement
- 2.2.7 – Arrêtés d'installation et travaux divers
- 2.2.8 – Arrêtés relatifs aux ERP
- 2.2.9 – Autres

2.3 – Droit de préemption urbain

- 2.3.1 – Institution de zone
- 2.3.2 – Application, exercice

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 – Acquisitions

- 3.1.1 – Biens immobiliers
- 3.1.2 – Biens mobiliers

3.2 – Aliénations

- 3.2.1 – Biens immobiliers
- 3.2.2 – Biens mobiliers

3.3 – Locations

- 3.3.1 – Prises
- 3.3.2 – Données

3.4 – Limites territoriales

3.5 – Actes de gestion du domaine public

- 3.5.1 – Classement et déclassement, enquêtes
- 3.5.2 – Affectation et désaffectation
- 3.5.3 – Convention d'occupation
- 3.5.4 – Demande de subventions
- 3.5.5 – Concessions cimetières, gardiennage des églises
- 3.5.6 – Autres

3.6 – Actes de gestion du domaine privé

- 3.6.1 – Décision en matière de tarifs
- 3.6.2 – Règles de fonctionnement, attribution, etc...
- 3.6.3 – Autres

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

- 4.1.1 – Création de poste (délibérations)
- 4.1.2 – Transformation de poste (délibérations)
- 4.1.3 – Suppression de poste (délibérations)
- 4.1.4 – Recrutement, nomination
- 4.1.5 – Avancement de grade

- 4.1.6 – Mutation, radiation, cessation d'activité
- 4.1.7 – Logement de fonction (délibérations, arrêtés)

4.2 – Personnel contractuel

- 4.2.1 – Catégorie A
 - 4.2.1.1 – Création de poste
 - 4.2.1.2 – Modification de poste
 - 4.2.1.3 – Suppression de poste
 - 4.2.1.4 – Recrutement
 - 4.2.1.5 – Prolongation de fonctions
- 4.2.2 – Autres catégories
 - 4.2.2.1 – Création de poste
 - 4.2.2.2 – Modification de poste
 - 4.2.2.3 – Suppression de poste
 - 4.2.2.4 – Recrutement
 - 4.2.2.5 – Prolongation de fonctions

4.3 – Fonction publique hospitalière

- 4.3.1 – Recrutement
- 4.3.2 – Mutation, radiation, cessation d'activité

4.4 – Autres catégories de personnels

4.5 – Régime indemnitaire

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1 – Élection exécutif

- 5.1.1 – Maire, adjoint, président et vice-président d'EP et d'EPCI
- 5.1.2 – Fixation du nombre des adjoints

5.2 – Fonctionnement des assemblées

- 5.2.1 – Règlement intérieur
- 5.2.2 – Autres

5.3 – Désignation de représentants

- 5.3.1 – CCAS
- 5.3.2 – Caisse des écoles
- 5.3.3 – EPCI
- 5.3.4 – Autres

5.4 – Délégation de fonctions

- 5.4.1 – Permanente
- 5.4.2 – Temporaire

5.5 – Délégation de signature

- 5.5.1 – Adjointes et conseillers délégués (permanent)
- 5.5.2 – Adjointes et conseillers délégués (temporaire)
- 5.5.3 – Personnels administratifs

5.6 – Exercice des mandats locaux

5.7 – Intercommunalité

- 5.7.1 – Création
- 5.7.2 – Adhésion, fusion
- 5.7.3 – Retrait
- 5.7.4 – Dissolution
- 5.7.5 – Modification statutaire
- 5.7.6 – Intérêt communautaire

5.8 – Décision d’ester en justice

6. LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 – Police municipale

- 6.1.1 – Arrêté de circulation
- 6.1.2 – Arrêté de péril
- 6.1.3 – Foires et marchés
- 6.1.4 – Cimetières
- 6.1.5 – Débits de boissons
- 6.1.6 – Nuisances (bruits, animaux, etc...)
- 6.1.7 – Insalubrité
- 6.1.8 – Autres

6.2 – Pouvoirs du président du conseil départemental

6.3 – Pouvoirs du président du conseil régional

6.4 – Autres actes réglementaires

6.5 – Actes pris au nom de l’État et soumis au contrôle hiérarchique

7. FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires (BP, DM, CA, etc...)

- 7.1.1 – Débat d’orientations budgétaires
- 7.1.2 – Délibérations afférentes aux documents budgétaires
- 7.1.3 – Documents budgétaires**
!/\ transmission des documents exclue par @ctes mais possible via Actes budgétaires !/
- 7.1.4 – Annexes
- 7.1.5 – Création, modification, suppression de régies (délibérations, arrêtés)

7.2 – Fiscalité

- 7.2.1 – Institution de taxe (taxes, TEOM, publicité, spectacle, autre...)
- 7.2.2 – Vote de taux
- 7.2.3 – Exonérations,
- 7.2.4 – Abattements
- 7.2.5 – Local de référence
- 7.2.6 – Taxe d’assainissement

7.3 Emprunts

- 7.3.1 – Emprunt et renégociation
 - 7.3.1.1 – Délibérations et décision d’emprunt ou de renégociation (délibérations, arrêtés)

- 7.3.1.2 – Contrat
- 7.3.2 – Ligne de trésorerie
 - 7.3.2.1 – Ouverture
 - 7.3.2.2 – Fermeture
 - 7.3.2.3 – Contrat
- 7.3.3 – Couverture de risque
 - 7.3.3.1 – Décisions
 - 7.3.3.2 – Contrat
- 7.3.4 – Garantie d'emprunt accordée
 - 7.3.4.1 – Délibération
 - 7.3.4.2 – Contrat

7.4 – Interventions économiques

7.5 – Subventions

- 7.5.1 – Attribuées aux collectivités
 - 7.5.1.1 – DGE-DDR
 - 7.5.1.2 – Autres
- 7.5.2 – Attribuées aux associations
- 7.5.3 – Attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS, etc...)

7.6 – Contributions budgétaires

- 7.6.1 – Des EPCI aux communes
 - 7.6.1.1 – Dotations de compensation et dotation de solidarité communautaire
- 7.6.2 – Des communes aux EPCI
 - 7.6.2.1 – Participations
- 7.6.3 – Autres

7.7 – Avances

7.8 – Fonds de concours

7.9 – Prise de participation (SEM, SPL, etc...)

7.10 – Divers

- 7.10.1 – Indemnités au comptable et aux agents des services fiscaux

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.1 – Enseignement

- 8.1.1 – Logements de fonction
- 8.1.2 – Frais de scolarité
- 8.1.3 – Classe de découverte
- 8.1.4 – Autres

8.2 – Aide sociale

- 8.2.1 – Insertion
 - 8.2.1.1 – RMI, RMA
 - 8.2.1.2 – Autres
- 8.2.2 – Personnes âgées
 - 8.2.2.1 – APA

- 8.2.2.2 – Autres
- 8.2.3 – Aide sociale à l'enfance
- 8.2.4 – Secours exceptionnels
- 8.2.5 – Autres

8.3 – Voirie

8.4 – Aménagement du territoire

8.5 – Politique de la ville, habitat, logement

8.6 – Emploi, formation professionnelle

8.7 – Transports

8.8 – Environnement

- 8.8.1 – Eau, assainissement
- 8.8.2 – Déchets
- 8.8.3 – Bruit
- 8.8.4 – Installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE)
- 8.8.5 – Divers
- 8.8.6 – Agriculture
- 8.8.7 – Sports

8.9 – Culture

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

- 9.1.1 – Agriculture
- 9.1.2 – Sport

9.2 – Autres domaines de compétences des départements

- 9.2.1 – Tarification des établissements médico-sociaux (délibérations, arrêtés)
- 9.2.2 – Sport
- 9.2.3 – Agriculture

9.3 – Autres domaines de compétences des régions

9.4 – Vœux et motions